

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de prendre les dispositions nécessaires afin que, pendant l'étude du bill en comité plénier, aucune séance ne soit prévue pour les comités permanents ou spéciaux. Voilà la politique générale qui sera suivie, je l'espère. Un comité peut devoir se réunir d'urgence, mais aucune séance n'est prévue. J'espère que les comités se réuniront dans la matinée et que les députés seront libres pendant le reste de la journée pour l'étude du bill.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA HAUSSE DES PÉAGES ET LES AGRICULTEURS—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Transports, mais vu son absence, je voudrais la poser au premier ministre. Étant donné l'inquiétude grandissante qui gagne les milieux agricoles ainsi que d'autres secteurs de l'économie où on se demande si les péages seront haussés dans la Voie maritime du Saint-Laurent, et compte tenu des nombreuses questions qui ont été posées au gouvernement à cet égard avant les vacances d'été, le premier ministre peut-il maintenant annoncer à la Chambre la décision prise par le gouvernement dans cette très importante affaire et, sinon, quand pourra-t-il l'annoncer?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports est à Vancouver pour s'occuper d'affaires publiques. Il sera à la Chambre demain pour la période des questions.

Une voix: Est-il en train d'organiser une conférence des pêches?

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LA POLITIQUE DU PLEIN EMPLOI ET LES MESURES PRISES AUX ÉTATS-UNIS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il dire si le gouvernement a maintenant une politique du plein emploi et si cette politique est positive et établie en fonction du potentiel canadien et ne constitue pas une réaction au récent comportement américain; en outre, annoncera-t-on...

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le député demande une nouvelle réponse à une question qui a été posée plus tôt aujourd'hui durant la période des questions.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si nous posons des questions d'un jour à l'autre sur un problème d'une importance capitale pour les Canadiens, il y a un demi-million de chômeurs, nous devons assurément continuer à les poser, si nous voulons obtenir une réaction du premier ministre qui refuse d'y répondre.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que poser la même question trop souvent au cours d'une même période des questions n'est vraiment pas conforme à la procédure. Je lui rappelle qu'on a déjà posé cette question aujourd'hui.

L'hon. M. Stanfield: Tentez votre chance demain.

M. l'Orateur: Nous pourrions peut-être donner à un autre député la chance de poser une question.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je pose ma question en songeant au chômage créé au pays même. C'est pourquoi j'aimerais la reprendre. Le gouvernement a-t-il une politique de plein emploi semblable à celle que se fixent manifestement les États-Unis aujourd'hui, et si oui, si cette politique sera annoncée clairement au peuple canadien sous peu, de sorte que nous ne perdions pas complètement de vue ce problème par suite des difficultés graves et chroniques qu'entraînent pour nous la décision des États-Unis.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour son conseil.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois demander la collaboration du député, au nom de ses collègues et de la Chambre. Des députés ont tenté de prendre la parole depuis le début de la période des questions. Je crois que nous devrions tenter de limiter les questions supplémentaires vers la fin de cette période. J'apprécie en même temps l'importance de la question soulevée par le député. S'il veut bien poser sa question supplémentaire, nous passerons ensuite à un autre sujet.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je reconnaiss que vous devez vous prononcer sur certaines questions supplémentaires. Quel genre de gouvernement et quel genre d'opposition avions-nous si nous ne pouvons poser des questions supplémentaires?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lundrigan: Puis-je exposer mon rappel au Règlement?

M. l'Orateur: J'inviterais le député à reprendre son fauteuil. Le député de Regina-Est a la parole.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: Le député pose la question de privilège.

• (2.50 p.m.)

M. Lundrigan: Hier, je suis resté dans mon fauteuil pendant une demi-heure à écouter le député de Winnipeg-je-ne-sais-trop-quoi exposer une question de privilège où un seul point était en jeu. J'essaie maintenant de me faire entendre en tant que porte-parole d'un demi-million de Canadiens aujourd'hui en chômage. Si l'on ne peut même pas me permettre de poser des questions supplémentaires dans l'espoir d'obtenir du premier ministre une réponse sensée et raisonnable...

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, Oh!